



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqvi Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6^{ème} adjoint au maire de la commune

Présents : Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

Absent(s) excusé(s) : /

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	12
Vote contre :	21
Abstention :	/

N° 46/24 – Budgets primitifs de l'exercice 2024 – budget principal de la Commune

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il est rappelé que le 14 mars, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de l'année 2024.

Il convient ici de présenter le projet de budget primitif de la commune. Conformément à la loi NOTRe, le projet de délibération ainsi que le rapport correspondant ont été transmis 12 jours au moins avant le présent conseil municipal.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif de la Commune complété de ses annexes réglementaires, tel que défini par les différents éléments qui ont été fournis, et équilibré en sa balance, dans sa présentation par nature.

Présenté selon la nomenclature comptable M57 à compter de 2024, il fait apparaître les équilibres suivants :

- **Section de fonctionnement** : en recettes et en dépenses : **25 336 750 €**
- **Section d'investissement** : en dépenses et en recettes : **10 110 661 €**

L'ensemble des propositions des sections Fonctionnement et Investissement est soumis à l'assemblée délibérante et voté par chapitre et par section, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 213 146,02
011	Charges à caractère général	6 780 192,00	
012	Charges de personnel	11 977 502,00	
013	Atténuation de charges		500 089,98
014	Atténuation de produits	394 427,00	
65	Autres charges de gestion courante	4 237 705,00	
66	Charges financières	282 500,00	
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	
68	Dotations aux provisions	1 000,00	
70	Produits des services		894 600,00
73	Impôts et taxes		5 412 642,00
731	Fiscalité locale		13 218 380,00
74	Dotations, subventions		2 687 245,00
75	Autres produits de gestion		201 647,00
77	Produits exceptionnels		2 000,00
78	Reprises sur provisions		1 000,00
	Total opérations réelles	23 676 326,00	25 130 750,00
023	Virement à la section d'investissement	884 584,00	
042	Opérations d'ordre (amortissements)	775 840,00	206 000,00
	Total opérations d'ordre entre sections	1 660 424,00	206 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	25 336 750,00	25 336 750,00

Après lecture de la section fonctionnement et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Chap.	INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
		Crédits de report 2023	Propositions nouvelles	Crédits de report 2023	Propositions nouvelles
001	Résultat d'investissement année n-1		1 993 469,31		
024	Produit de cession des immos				60 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves		625,00		2 820 000,00
13	Subventions d'investissement			1 747 871,80	1 782 215,20
16	Emprunts et dettes		1 325 000,00		2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	137 680,02	267 200,00		
204	Subventions d'équipement versées		182 174,00		
21	Immobilisations corporelles	738 663,29	3 886 595,58		
23	Immobilisations en cours	595 103,80	738 000,00		
	Total opérations réelles	1 471 447,11	8 393 063,89	1 747 871,80	6 662 215,20
	Total CR + nouvelles opérations		9 864 511,00		8 410 087,00
021	Virement de la section de fonct.				884 584,00
040	Opérations d'ordre entre sections		206 000,00		775 840,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		40 150,00		40 150,00
	Total opérations d'ordre		246 150,00		1 700 574,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		10 110 661,00		10 110 661,00

Après lecture de la section investissement et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre des 14 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et des 7 Elus du groupe « Saint-Martin avant tout », la délibération est rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES
6^{ème} Adjoint au Maire
Le Président de séance




Martine AMSELEM
1^{ère} Adjointe au Maire
La secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 013-211300975-20240411-DELIB046_24-BF